

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 15 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la salle des fêtes de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents (12) : LAUNAY Magali, Maire, LOCHU Dominique, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, Adjoint, FOUASSIER Solenne (arrivée à 20h20), GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GUYARD Anita, LECOMTE Julien, THERIAU Mickaël, NEEL Romain, FORET Emmanuel

Absents excusés : BOSCHAT Gérard (a donné pouvoir à M. LECARPENTIER Raphaël), HAVARD Jessica (a donné pouvoir à Mme LAUNAY Magali), GRANGER Nicolas

Secrétaire de séance : FORET Emmanuel

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 26 novembre 2020

Concernant le point sur le contrôle du radon dans la garderie par la société VERITAS, M. LECOMTE Julien demande si cette société effectue également le contrôle des jeux sur la commune. Madame le Maire explique que ce contrôle est fait dans le cadre d'un groupement avec la CCBM.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à la majorité des membres présents.

2 – Transfert compétence Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) à la CCBM

Madame le Maire explique au Conseil municipal que la Communauté de Communes a fait le choix au début de 2018 de s'associer à la CC de l'Ernée et à Mayenne Communauté pour lancer l'étude d'un PCAET, en participant notamment au recrutement d'une chargée de mission commune (dont le poste était porté par l'Ernée). Les travaux ainsi menés ont débouché sur la proposition d'un programme d'actions 2020-2026 qui a été validé par délibération du Conseil communautaire le 18 décembre 2019.

Depuis lors l'élaboration d'un Plan mobilité simplifié et sa déclinaison en deux schémas cyclables a été validée en partenariat avec la CC de l'Ernée, déjà compétente en matière d'« Autorité organisatrice de la mobilité ».

Se posait alors la question de la prise de la compétence mobilité par la CCBM elle-même.

Dans ce cadre, il est rappelé que la Loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM), votée le 24 décembre 2019, a pour objectif de supprimer les zones blanches de la mobilité en s'assurant que 100% du territoire dispose d'une Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) qui aura la charge de proposer des offres de transports alternatives à la voiture individuelle.

L'échelle d'exercice effectif de la compétence mobilité renvoie au principe de subsidiarité. La loi laisse ainsi le choix aux EPCI de s'emparer de la compétence d'ici le 31 mars 2021. A défaut, et passé ce délai, la Région sera compétente.

Les AOM peuvent proposer de nouvelles offres de mobilité sur le territoire et cette compétence permet d'intervenir dans 6 domaines : transports réguliers, à la demande, scolaires, mobilités actives, partagées et solidaires.

Les AOM peuvent aussi établir des plans de mobilité qui remplaceront les actuels plans de déplacement urbain (PDU) et prendront en compte l'ensemble des nouvelles mobilités et les enjeux de logistique.

Chef de file de la mobilité, la Région voit son rôle renforcé pour coordonner les politiques de mobilité de l'ensemble des AOM. A ce titre, un contrat opérationnel de mobilité liant les AOM et la Région permettra d'assurer l'échelle de chaque bassin de mobilité.

Enfin, un comité des partenaires sera créé pour travailler avec l'ensemble des acteurs concernés par la mobilité et ce comité sera consulté avant toute évolution substantielle de l'offre.

Les élus régionaux ont défini les « bassins de mobilité » et fait part de leur souhait de voir les EPCI prendre la compétence.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de valider le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » (AOM) au bénéfice de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- Valident le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » (AOM) au bénéfice de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais
- Habilitent Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

Délibération n° 2021-01

Arrivée de Solenne FOUASSIER à 20h20

3 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Madame le Maire souhaite faire un point sur l'église et notamment sur le clocher. Elle rappelle que ce dossier figurait sur la profession de foi de l'équipe, que le clocher se dégrade fortement et qu'il s'agit d'un gros dossier qui va demander plusieurs années de travail. Après discussion, les membres du conseil décident de rénover le clocher et d'entamer dès cette année une réflexion à ce sujet.

Raphaël LECARPENTIER, adjoint en charge des bâtiments communaux, Mickaël THERIAU et Anita GUYARD, membres de la commission travaux, auront en charge d'étudier ce qui est fait dans d'autres communes, de contacter divers artisans spécialisés afin d'établir des devis.

Jacky GRINENWALD et Gaëtan GOUSSIN, membres de la commission finances, travailleront avec Madame le Maire afin d'étudier toutes les possibilités de financement.

Certains points vont être à réfléchir :

- la réfection du clocher en ardoises, en zinc, autres matériaux ?
- faire un clocher plus bas ?
- enlever la flèche ?

Autre point à réfléchir : la restauration de la nef. La possibilité d'installer des panneaux solaires, qui permettraient éventuellement dans le futur de financer les travaux d'entretien de l'église, va être étudiée.

Madame le Maire va rencontrer l'architecte des bâtiments de France afin de faire un point sur ce qu'il est possible de faire au niveau de l'ensemble de ce projet.

Dans un même temps, le problème des choucas va être vu avec entre autres l'installation d'un laser, de canon.

Le cadre de ce dossier, Madame le Maire indique que la fondation du patrimoine est une association qui vient en aide aux propriétaires afin de les aider à trouver des solutions pour préserver leur patrimoine, par exemple en organisant des collectes de dons.

Il serait judicieux d'adhérer à cette fondation dans le cadre des travaux du clocher de l'église.

Le montant de la cotisation annuelle serait de 75 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021 et autorise Madame le Maire à régler la cotisation due.

Délibération n°2021-02

4 – Convention de fournitures de repas avec l'EHPAD pour la restauration scolaire -Année 2021.

Une convention a été établie avec l'EHPAD en 2020, concernant la fourniture de repas pour la restauration scolaire. Il est nécessaire de la reconduire pour 2021.

En 2020, le service était assuré moyennant le versement d'un prix de 6.50 € par repas enfant et 5.35 € par repas adulte.

Pour 2021, l'EHPAD applique les mêmes tarifs.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de reconduire la même convention pour l'année 2021 et autorise Madame le Maire à la signer.

Délibération n°2021-03

5 – Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CCBM

La Chambre régionale des Comptes a dressé un rapport d'observation sur la gestion des comptes de la CCBM. Ce rapport doit être présenté à chaque commune membre.

Lecture est donnée de la synthèse du rapport ainsi que de la réponse faite par M. LESTAS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil n'émettent aucune observation sur ce rapport.

Délibération n°2021-04

6 – Convention départementale relative à l'aménagement du plateau

Une convention doit être signée avec le département concernant le financement et l'entretien du plateau situé rue des Trois Vallées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à signer ladite convention.

Délibération 2021-05

7– Questions diverses

- Rappel de la prochaine date du conseil : vendredi 19 février 20h
- Informations décisions du Maire :
 - Décisions 5 et 6 : remboursement d'arrhes versés pour des locations de salle annulées en raison du COVID
 - Décision 7 : renouvellement du contrat de Mme Mireille COQUEMONT
 - Décision 8 et 10 : Virement de crédits en investissement pour régler des frais imprévus comme les poteaux incendies (4980 €)
 - Décision 9 : Abandon de créances de 110 € envers un locataire
 - Décision 1/2021 : Abandon de créances de 230 € envers un locataire
- Evènements 2021 = Le Tour du Bocage – 4 avril

Les Boucles de La Mayenne – 27 mai

Il faudra trouver des signaleurs pour ces 2 évènements. Raphaël LECARPENTIER, référent sécurité, aura en charge ce dossier et sera secondé par Dominique LOCHU.

- DIA M. AVIRON
- Sécurisation du bourg : Madame le Maire propose de rencontrer individuellement les riverains de la rue des 3 Vallées et de la rue de Normandie afin d'avoir leur avis sur la question. Cette rencontre aura lieu sur place le dimanche 24 janvier à 10h. Raphaël LECARPENTIER, Julien LECOMTE, Romain NEEL, Anita GUYARD, Cyril LESAVOUREY et Madame le Maire iront donc voir les personnes concernées.
- Emmanuel FORET demande des informations supplémentaires concernant le devis reçu de VALOREN pour l'entretien des abords de la propriété MACNAMARA. Dominique LOCHU lui indique également que 2 autres sociétés ont été sollicitées afin d'avoir un devis.
- Quelques tables et chaises supplémentaires vont être achetées pour la cantine pour les élèves de maternelle.
- Vaccination COVID. A ce jour 2 centres de vaccination vont ouvrir à Mayenne et Ernée. Une réflexion va être menée par la commission solidarité afin d'aider les personnes en difficulté qui ne pourraient pas s'inscrire et se rendre dans ces centres.
- Un point est fait sur les travaux en cours :
 - Epicerie = les travaux de remise aux normes au niveau électricité sont terminés. Les gardes corps devraient être installés début de semaine prochaine.
 - Logement 1 rue des 3 Vallées = le placo est terminé. Les travaux de peinture devraient bientôt l'être. Le logement sera reloué à compter du 1^{er} février.
 - Logement lotissement de Bellevue = le radiateur dans la salle de bain est installé, ainsi que le poêle à granulés
 - Logement 1 bis rue du Plessis = le gestionnaire d'énergie a été changé
 - Salle des fêtes = les fenêtres ont été installées
 - Travaux d'isolation à 1 € effectués par la société SAIBOT : le dossier est en cours

- Travaux à prévoir : électricité à la sacristie
- Devenir de l'ancienne poste, rue du Bocage = il est décidé qu'elle serait rénovée afin d'en faire un studio
- Abri bus : Madame le Maire propose qu'il soit réalisé une fresque qui pourrait être peinte par des jeunes de la commune. La commission jeunesse va travailler sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire,

Le Maire

Magali LAUNAY